



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 226.

M. LAMOUREUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 226 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (éducation sur le don d'organes)/The Education Administration Amendment Act (Education About Donating Organs)*.

Il s'élève un débat.

M. LAMOUREUX, M^{me} la ministre ALLAN, M^{me} DRIEDGER et M. le ministre BJORNSON interviennent. Sur la motion de M. MARTINDALE, le débat est ajourné.

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 227.

M. LAMOUREUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 227 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé sans solde pour donneurs d'organes)/The Employment Standards Code Amendment Act (Unpaid Leave Related to Donating an Organ)*.

Il s'élève un débat.

M. LAMOUREUX, M^{me} la ministre HOWARD, M^{me} DRIEDGER et M. GERRARD interviennent. M^{me} BLADY exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. WHITEHEAD présente la proposition suivante :

Proposition n^o 11 : Fondation autochtone de guérison

Attendu :

que la Fondation autochtone de guérison a été créée par le gouvernement fédéral et chargée de financer des projets de guérison visant les survivants des pensionnats, notamment pour encourager la réconciliation et pour appuyer les peuples autochtones et leurs collectivités afin de bâtir et de renforcer des processus de guérison à long terme qui traitent des répercussions de l'abus physique, sexuel, mental, culturel et spirituel;

que depuis plus de cent ans, 150 000 enfants inuits, métis et des Premières nations ont été placés dans plus de 130 pensionnats et qu'ils n'avaient le droit ni de parler leur langue maternelle ni de vivre selon leur culture;

que de nombreux élèves ont été victimes de violence physique, sexuelle et psychologique, créant ainsi des séquelles intergénérationnelles;

qu'en 2010, la Fondation finance 20 projets au Manitoba, tels que des centres d'orientation résidentiels, des retraites familiales, des camps de pleine nature pour les jeunes, des ateliers communautaires et des cours de formation en langues autochtones;

que le 31 mars 2010, le gouvernement fédéral a coupé le financement de ce programme essentiel;

que cette coupure mine considérablement la crédibilité des excuses officielles du gouvernement fédéral à l'égard des pensionnats et des séquelles qu'ils ont laissées;

que les chefs, les collectivités et les membres de Premières nations de partout au pays reconnaissent l'importance des travaux de la Fondation autochtone de guérison et s'unissent pour exercer des pressions sur le gouvernement fédéral afin qu'il s'engage à maintenir ce programme;

que la Commission de vérité et de réconciliation, dont les bureaux sont situés à Winnipeg, débutera ses audiences publiques au mois de juin 2010;

que le 19 mars 2010, le président de la Commission, Murray Sinclair, a annoncé que celle-ci aurait souhaité que le financement de la Fondation soit prolongé au moins jusqu'à la fin du mandat de la Commission et que l'abandon de ce programme ferait en sorte de restreindre les témoignages de certains survivants au cours des audiences,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte fortement le gouvernement fédéral de rétablir le financement de la Fondation autochtone de guérison et que le président fasse parvenir une copie de la présente proposition au ministre des Affaires indiennes et du Nord.

Il s'élève un débat.

MM. WHITEHEAD, HAWRANIK, JENNISSEN et LAMOUREUX ainsi que M^{me} BLADY interviennent. M. EICHLER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} TAILLIEU propose la première lecture du projet de loi 224 — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'éviter aux contribuables de payer des millions de dollars en cette période économique difficile. (J. Gobeil, H. Dixon, C. Ippiak et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (O. Christensen, L. Jakobson, N. Syzek et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager l'importance d'ouvrir une clinique dans la région de Weston-Brooklands. (N. Goulet, D. Sousa, M. Melnick et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de signifier à Parcs Canada l'importance, pour l'économie locale et provinciale, de doter la région du mont Agassiz d'installations récréatives viables et de collaborer avec tous les intervenants, notamment Parcs Canada, afin d'établir un plan visant la création de telles installations accessibles en toute saison dans cette région. (M. Shinton, V. Little, A. Grona et autres)

M^{me} BRICK, *vice-présidente du Comité permanent des affaires législatives*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni au palais législatif :

- le mercredi 22 décembre 2004 (troisième session de la trente-huitième législature);
- le mardi 2 mai 2006 (quatrième session de la trente-huitième législature);
- le jeudi 10 juillet 2008 (deuxième session de la trente-neuvième législature);
- le lundi 25 mai 2009 (troisième session de la trente-neuvième législature);
- le mercredi 10 mars 2010 (quatrième session de la trente-neuvième législature);
- le jeudi 20 mai 2010 (quatrième session de la trente-neuvième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2003, y compris le rapport sur la tenue de la 38^e élection générale provinciale le 3 juin 2003;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2006;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2007, y compris le rapport sur la tenue de la 39^e élection générale provinciale le 22 mai 2007;

- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2008.

Composition du Comité :

Réunion du mercredi 22 décembre 2004 :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. le *premier ministre* DOER;
- M. CUMMINGS;
- M. DEWAR;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS (vice-présidente);
- M^{me} KORZENIOWSKI (présidente);
- M. LOEWEN;
- M. MURRAY;
- M. PENNER;
- M. SCHELLENBERG.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. le *ministre* MACKINTOSH remplace M. SCHELLENBERG.

Réunion du mardi 2 mai 2006 :

- M. DERKACH;
- M. DEWAR;
- M. le *premier ministre* DOER;
- M. HAWRANIK;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. MARTINDALE;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. REID (président);
- M. ROCAN;
- M. SCHELLENBERG (vice-président).

Réunion du jeudi 10 juillet 2008 :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M^{me} BRICK (président);
- M. DEWAR;
- M. le *premier ministre* DOER;
- M. GOERTZEN;
- M. HAWRANIK;
- M^{me} HOWARD (vice-présidente);
- M. MCFADYEN;
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} TAILLIEU.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. FAURSCHOU remplace M. MCFADYEN.

Réunion du lundi 25 mai 2009 :

- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. DERKACH;
- M. DEWAR;
- M. le *premier ministre* DOER;
- M. FAURSCHOU;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} la *ministre* HOWARD (présidente);
- M. NEVAKSHONOFF (vice-président);
- M^{me} TAILLIEU;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

Substitution effectuée pendant la réunion :
M. MAGUIRE remplace M. FAURSCHOU.

Réunion du mercredi 10 mars 2010 :

- M. le *ministre* BLAIKIE;
- M^{me} BRICK (vice-présidente);
- M. DERKACH;
- M. EICHLER;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} la *ministre* HOWARD;
- M. MCFADYEN;
- M. REID (président);
- M. le *premier ministre* SELINGER;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M. le *ministre* SWAN.

Réunion du jeudi 20 mai 2010 :

- M. ALTEMEYER;
- M. le *ministre* BLAIKIE;
- M^{me} BRICK (vice-présidente);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. EICHLER;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. MCFADYEN;
- M. PEDERSEN;
- M. le *premier ministre* SELINGER;
- M. le *ministre* STRUTHERS.

Le Comité a élu M. ALTEMEYER à la présidence.

Personne étant intervenue :

M^{me} Shipra Verma, *directrice générale adjointe des élections*

Motion :

Le Comité a adopté la motion qui suit :

Il est proposé que la motion adoptée pendant la réunion du Comité permanent des affaires législatives tenue le 21 janvier 2010 soit annulée et remplacée par ce qui suit :

Il est proposé qu'un sous-comité du Comité permanent des affaires législatives soit constitué afin de gérer le mécanisme de recrutement du nouveau directeur général des élections.

Il est proposé que le sous-comité ne fasse rapport d'une recommandation au Comité que si cette dernière reçoit l'assentiment général de tous les membres.

Il est proposé que le sous-comité soit composé de quatre députés du gouvernement, de deux députés de l'opposition officielle et d'un député indépendant.

Il est proposé que le sous-comité ait l'autorité de convoquer ses réunions, de tenir celles-ci à huis clos et d'exercer les attributions qu'il juge nécessaires en vue d'exécuter ses obligations liées au mécanisme de recrutement.

Il est proposé que le sous-comité nomme un groupe d'experts-conseils composé de trois membres qui participera au mécanisme de recrutement et fournira au sous-comité une liste de candidats classée par ordre de priorité.

Il est proposé que le sous-comité établisse le mandat du groupe d'experts-conseils et que le président puisse autoriser le personnel de l'Assemblée législative à assister à toutes les réunions du sous-comité et du groupe d'experts-conseils.

Il est proposé qu'au cours de ce processus, les leaders à l'Assemblée se réunissent pour discuter des modifications à apporter à la Loi électorale relativement aux nominations subséquentes au poste de directeur général des élections.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2006 et l'a adopté sans modifications.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2003, y compris le rapport sur la tenue de la 38^e élection générale provinciale le 3 juin 2003;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2007, y compris le rapport sur la tenue de la 39^e élection générale provinciale le 22 mai 2007;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2008.

Sur la motion de M^{me} BRICK, le rapport du Comité est déposé.

Mardi 25 mai 2010

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} ROWAT et BRAUN ainsi que MM. BOROTSIK, JENNISSIN et LAMOUREUX font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la formation professionnelle en région rurale et du Nord sera examinée le mardi 1^{er} juin 2010.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 31 — *Loi d'exécution du budget de 2010 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2010*.

Le débat se poursuit.

MM. FAURSCHOU, SCHULER, MCFADYEN et EICHLER interviennent. M. BRIESE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes